

RELEVÉ ANNUEL 2011 DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF AFER - Glossaire page 2/4

- **AFER-SFER** : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement (coupons/dividendes nets réinvestis, au cours de clôture) est l'indice composite suivant : 65 % CAC 40 : cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext ; 35 % JPM EMU : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone euro, libellé en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan. Cet indicateur a évolué de - 13,1 % entre le 29/12/2010 et le 28/12/2011.
- **PLANISFER** : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement (coupons nets réinvestis) est l'indice composite défini dans l'objectif de gestion. Cet indice composite est constitué de 50% de Standard&Poors 500 (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations aux Etats-Unis), 10% de Topix (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations japonaises), 10% de Footsie 100 (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations anglaises), 10% de HSCEI (indice actions représentatif des plus grandes valeurs chinoises dites " H-shares "), 10% de Standard&Poors CNX NIFTY (indice actions représentatif des plus grandes valeurs indiennes), 5% de DJ Russian Titans 10 (indice actions représentatif des plus grandes valeurs russes), 5% de Bovespa (indice actions représentatif des plus grandes valeurs brésiliennes), 2,5% de SMI (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations suisses) et de 2,5% de MSCI Far East Ex Japan (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations sur la zone Asie hors Japon). Cet indicateur a évolué de - 8,3 % entre le 29/12/2010 et le 28/12/2011.
- **AFER-EUROSFER** : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice Euro Stoxx 50® (cours de clôture, dividendes réinvestis). Cet indice actions est composé des 50 plus grandes valeurs de la zone euro sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, de leur liquidité et de leur représentativité sectorielle. Il est calculé et publié par Stoxx Ltd. Cet indicateur a évolué de - 20,6 % entre le 29/12/2010 et le 28/12/2011.
- **AFER-FLORE** (pour les titulaires d'adhésions DSK) : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice composite suivant : 80% CAC Small 90 : Cet indice actions est composé des 90 valeurs affichant les capitalisations les moins élevées au sein de l'indice SBF 250 (250 plus grandes valeurs de la bourse de Paris classées par capitalisation, représentatives des grands secteurs économiques). Il est calculé et publié par Euronext (dividendes réinvestis, au cours de clôture) ; 20% EONIA (European Overnight Index Average). Cet indice correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, capitalisé quotidiennement. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro. Cet indicateur a évolué de - 15,3 % entre le 29/12/2010 et le 28/12/2011.

VALEUR DE LA PART AU 28/12/2011 : La valeur nette des parts des supports en unités de compte DYNAFER, OPENSFER, ID-AFER, AFER-SFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE est celle du mercredi précédant la clôture de l'exercice, soit le 28/12/2011. L'épargne constituée dans les supports en unités de compte DYNAFER, OPENSFER, ID-AFER, AFER-SFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE peut varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti.

PERFORMANCE 2011 : Evolution de la valeur de la part du support en unités de compte, calculée entre le 29/12/2010 et le 28/12/2011.

NOMBRE DE PARTS : Nombre de parts d'unités de compte DYNAFER, OPENSFER, ID-AFER, AFER-SFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE détenues au 31/12/2011. Ce nombre ne varie qu'à la suite d'opérations demandées par l'adhérent.

DATE DE VALEUR : Date prise en compte pour la valorisation hebdomadaire des opérations (soit chaque mercredi).

VERSEMENT : Cotisation enregistrée en année de valeur 2011. Toutes les opérations transitent obligatoirement par le Fonds Garanti en euros.

ACHAT DE PARTS : Versement effectué dans les supports en unités de compte DYNAFER, OPENSFER, ID-AFER, AFER-SFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE de votre adhésion dont la valeur vient diminuer le montant du Fonds Garanti en euros à la même date.

ARBITRAGE : Opération sur les adhésions multisupports et « DSK », consistant en un changement volontaire d'affectation de l'épargne d'un support à l'autre. Ces opérations ont supporté des frais de 0,2 % du montant arbitré, en 2011.

VENTE DE PARTS : Opération effectuée lors d'un retrait (sans frais) ou lors d'un arbitrage (supportant alors les frais d'arbitrage) sur les supports en unités de compte DYNAFER, OPENSFER, ID-AFER, AFER-SFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE de votre adhésion afin de créditer respectivement l'épargne dans le Fonds Garanti en euros ou dans les supports en unités de compte cibles.

RACHAT : Lors d'un rachat partiel ou total (retrait définitif d'une partie ou de la totalité de l'épargne), aucuns frais ne sont prélevés, seule est applicable l'imposition éventuellement due au titre des produits alors constatés (imposition au titre de l'IR ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire) à laquelle s'ajoutent les prélèvements sociaux. La fiscalité applicable au rachat doit être choisie au plus tard lors de la demande de rachat. La fiche pratique sur la fiscalité des rachats est disponible auprès de votre conseiller, du GIE AFER ou sur le site internet www.afer.asso.fr. Le rachat total met fin définitivement à l'adhésion.

TRANSFERT (contrats de retraite supplémentaire) :

Possibilité pour l'assuré de demander le transfert de son capital constitutif de rente (valeur de transfert) vers un autre organisme gestionnaire, lorsqu'il n'est plus tenu d'adhérer au contrat, compte tenu du fait de son changement de catégorie ou de son départ de l'entreprise. Cette option mettra fin aux garanties. Ce transfert ne peut se faire que vers un contrat de même nature offrant des prestations liées à la cessation d'activité professionnelle mentionnées à l'article L.143-1 du code des assurances en supplément des prestations de retraite servies par les régimes de base et complémentaires légalement obligatoires.

PRUM (Prix de Revient Unitaire Moyen) : Le prix de revient unitaire moyen ou PRUM est calculé à chaque nouvel achat de parts du support en unités de compte.

RELEVÉ ANNUEL 2011 DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF AFER - Glossaire page 3/4

PRUM (1er achat) = prix d'achat des premières parts.

PRUM (n+1ème achat) = (PRUM (nème achat) * Nombre de parts détenues avant le nouvel achat + Prix d'achat des nouvelles parts * Nombre de nouvelles parts achetées) / (Nombre de parts détenues avant le nouvel achat + Nombre de nouvelles parts achetées).

Lorsqu'il y a plusieurs mouvements sur un même support, à une même date de valorisation, un cumul des parts achetées et vendues est effectué; le cumul est considéré comme un achat s'il est positif ou comme une vente s'il est négatif. Les valeurs du PRUM précisées sur le relevé annuel sont arrondies à deux décimales.

TOTAL FRAIS SUR VERSEMENTS DE 2011 : Somme prélevée sur les versements de l'année.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES 2011 : Intérêts nets de frais de gestion et avant l'application des prélèvements sociaux calculés prorata temporis pour chaque opération enregistrée dans le Fonds Garanti en euros en cours d'exercice (voir mode de calcul du taux). En cas d'avances, la rémunération réelle 2011 est diminuée des intérêts du compte des avances.

PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX : Ces prélèvements appliqués sur les produits se décomposent en :

- 8,2 % : Contribution Sociale Généralisée
- 0,5 % : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale
- 3,4 % : Prélèvement Social
- 0,3 % : Contribution Additionnelle au Prélèvement Social
- 1,1 % : Contribution pour le financement du Revenu de Solidarité Active

Remarques :

- Pour l'épargne investie sur le Fonds Garanti en euros, ces prélèvements sont effectués chaque année lors de l'inscription en compte des bénéfices, c'est-à-dire au 31/12 de l'année.
- ces prélèvements sont également effectués sur l'ensemble des produits constatés en cas de rachat ou de décès à l'exception de ceux ayant déjà été prélevés.
- Si vous pouvez justifier de votre non résidence fiscale en France, vous ne serez pas soumis à ces prélèvements.

ÉPARGNE DANS LE FONDS GARANTI EN EUROS : L'épargne acquise dans le Fonds Garanti en euros au 31/12/2011 est égale à l'épargne constituée au 1er janvier 2011 augmentée des primes versées, nettes de frais sur versement, et/ou des arbitrages entrants et diminuée des prestations et/ou arbitrages sortants ; à laquelle sont rajoutés les intérêts distribués après déduction des frais de gestion sur encours et du montant des prélèvement sociaux.

ÉPARGNE DANS LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE : DYNAFER, OPENSFER, ID-AFER, AFER-SFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER ET AFER-FLORE : Montant exprimé en euros investi dans le support correspondant et calculé au 31/12/2011 (selon la valeur de la part au 28/12/2011).

La valeur de rachat de l'épargne constituée sur les supports en unités de compte est égale au nombre de parts multiplié par la valeur de la part, celle-ci pouvant varier à la hausse comme à la baisse (seul le nombre de parts est garanti).

VALEUR DE RACHAT : Montant au 31/12/2011 de l'épargne constituée dans le Fonds Garanti en euros augmenté de la contre-valeur en euros du nombre de parts acquis sur les supports DYNAFER, OPENSFER, ID-AFER, AFER-SFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE.

VALEUR DE TRANSFERT (contrats collectifs de retraite supplémentaire) : Montant au 31/12/2011 de l'épargne constituée dans le Fonds Garanti en euros augmenté de la contre-valeur en euros du nombre de parts acquis sur les supports DYNAFER, OPENSFER, ID-AFER, AFER-SFER, PLANISFER et AFER-EUROSFER. C'est ce montant d'épargne constituée qui sera converti lors du départ en retraite de l'adhérent en une rente viagère, calculée en fonction de l'âge de l'adhérent et des taux de rente en vigueur lors de la mise en service de la rente.

ÉPARGNE DISPONIBLE : Valeur de rachat diminuée du compte des avances.

RAPPEL DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE : Montant au 31/12/2010 de l'épargne constituée dans le Fonds Garanti en euros et la contre-valeur en euros du nombre de parts pour les supports en unités de compte diminué du compte des avances.

FRAIS DE GESTION : Pour le Fonds Garanti en euros, les frais de gestion administrative sont de 0,475 % pour une année complète. Pour les unités de compte, les frais de gestion administrative sont de 0,475 % et sont prélevés par diminution des dividendes distribués.

FONDS GARANTI EN EUROS : Compte des bénéfices techniques et financiers (en euros)

Au crédit	2011	Au débit	2011
Revenus bruts du portefeuille	1 511 489 475	Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	18 628 382
Intérêts sur avances	41 931 650	Frais de gestion financière	10 012 784
Revenus bruts de la réserve de capitalisation	7 730 059	50% des contributions à l'Organic	1 338 051
Prélèvements nets opérés sur la réserve de capitalisation	6 798 409	Déficits techniques sur les rentes viagères en service	564 260
Avoirs fiscaux	4 965 304	Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif	1 540 644 856
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	508 599	Solde créditeur à reporter en 2012	2 235 163
Total crédit	1 573 423 496	Total débit	1 573 423 496

RELEVÉ ANNUEL 2011 DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF AFER - Glossaire page 4/4

CALCUL DU TAUX

Les provisions mathématiques (ou épargne des adhérents) représentent au 31/12/2011, hors intérêts distribués en 2011 : 38 784,9 millions d'euros.

1 540,6 millions d'euros servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne sur 2011 : 39 262,1 millions d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération des adhésions actives pour 2011 est de $1\,540,6 / 39\,262,1 = 0,03924$ soit un taux brut de 3,924% qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de $(1+3,924\%) * (1-0,475\%) = 1,0343$ soit 3,43%.

PROSPECTUS AMF : Les prospectus complets AMF sont disponibles auprès de votre conseiller, du GIE AFER et sur le site Internet www.afer.asso.fr. Vous y trouverez toutes les caractéristiques concernant les supports en unités de compte (indicateurs de référence, stratégie d'investissement, profil de risque, informations sur les frais...).

COMPRENDRE LE RELEVÉ DU COMPTE DES AVANCES

COMPTE DES AVANCES : Ce compte représente le montant des sommes dues au 31/12/2011 au titre des avances en cours. Il reprend l'ensemble des opérations enregistrées en 2011 sur le compte des avances. Le montant des sommes dues au 31/12/2011 est minoré des remboursements d'avance et augmenté des intérêts dus calculés hebdomadairement (le mercredi) suivant la méthode des intérêts composés, au taux de 4,618% pour 2011. Son solde est soustrait de la valeur de rachat de votre adhésion afin de déterminer le montant de l'épargne disponible.

OPÉRATIONS SUR LE COMPTE DES AVANCES :

Avance : opération qui répond à un besoin financier temporaire de l'adhérent, elle est accordée au titre de l'épargne constituée, enregistrée dans l'année écoulée et ayant vocation à être remboursée dans les 3 ans.

Remboursement d'avance : Remboursement, partiel ou total, enregistré dans l'année écoulée des avances en cours.

TAUX 2012 DU COMPTE DES AVANCES : L'Association et les compagnies d'assurances fixent annuellement le taux des avances. Pour 2012, ce taux a été fixé à 4,618 %.

INTÉRÊTS DES AVANCES : Comme pour l'épargne disponible, ils sont calculés et comptabilisés hebdomadairement, suivant la méthode des intérêts composés, sur la base du taux 2011 dans le compte des avances.

COÛT DES AVANCES : Le coût net des avances en 2011 est égal à la différence entre le taux du compte des avances (4,618 %) et le taux net de frais de gestion et de prélèvements sociaux du Fonds Garanti en euros (2,97%) soit 1,648 %.

LES COASSUREURS :

- AVIVA Vie, Société Anonyme d'assurances vie et de capitalisation, au capital social de 655 481 225,46 euros, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est situé 70 avenue de l'Europe 92270 Bois Colombes ; 732 020 805 RCS Nanterre
- AVIVA Epargne Retraite, Société Anonyme au capital de 508 866 453 euros, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est situé 70 avenue de l'Europe 92270 Bois Colombes ; 378 741 722 RCS Nanterre

L'ASSOCIATION SOUSCRIPTRICE : AFER, Association Française d'Épargne et de Retraite, association régie par la loi du 1er juillet 1901. Le siège social de l'AFER est situé au 36 rue de Châteaudun, 75009 PARIS.